

3 déc.
2013**DIRECTEURS : LA POLITIQUE DES TOUT PETITS PAS**

La deuxième réunion des discussions métiers concernant les directeurs s'est tenue le 3 décembre.

Le Sgen-CFDT estime que les quelques avancées (définition des missions, formations...) ne compensent pas un ensemble décevant.

Nous attendons des réponses sur quatre points :

- la prise en compte des situations des directeurs de moins de 5 classes,
- une bonification indiciaire,
- des décharges horaires d'enseignement,
- la demande d'un groupe de travail sur l'organisation de l'école à visée prospective.

Reconnaissance indemnitaire pour les directeurs de moins de 5 classes

Le Sgen-CFDT a fait acter par le ministère une reconnaissance indemnitaire qui permet de compenser partiellement le manque de décharges horaires pour les plus petites écoles.

Mais cette réponse n'est pas à la hauteur des enjeux et des attentes de collègues. Une revalorisation de la part de l'ISS (indemnité de suggestion spéciale) est proposée pour les écoles :

- > De 1 à 3 classes, avec un passage de 300 à 500 €.
- > De 4 classes, avec un passage de 300 à 700 €.
- > De 5 à 9 classes, revalorisation de 600 à 700 €.
- > L'ISS des écoles de plus de 9 classes reste inchangée à 900 €.

Le Sgen-CFDT a demandé que les directeurs des écoles de 2 et 3 classes voient leur indemnité portée à 700 €.

Bonification indiciaire

Pour le Sgen-CFDT, la revalorisation de la fonction pourra être mise en œuvre dans le cadre d'un GRAF (grade d'accès fonctionnel qui est une revalorisation indiciaire).

Le Sgen-CFDT est la seule organisation à défendre cette véritable revalorisation.

Le Sgen-CFDT a arraché l'ouverture prochaine de discussions sur la mise en place du GRAF.

OBTENU PAR
LE SGENOBTENU PAR
LE SGEN

Décharges horaires

Le Sgen-CFDT a réaffirmé que le temps est la demande prioritaire des collègues. Nous avons revendiqué d'autres quotités de décharges (1,5 jour, 3/4) en lien avec une modification des seuils.

Les propositions ne répondent pas à nos attentes.

NOMBRE DE CLASSES		AVANT		RENTREE 2014	
École maternelle	École élémentaire	Décharge service	Décharge APC	Décharge service	Décharge APC
1 à 2			6 h		6 h
3			6 h		18 h
4		Quart de décharge	9 h	Quart de décharge	18 h
5 à 8	5 à 9	Quart de décharge	9 h	Quart de décharge	36 h
9 à 12	10 à 13	Demi-décharge	18 h	Demi-décharge	36 h
13 et au-delà	14 et au-delà	Décharge totale	36 h	Décharge totale	36 h

Le ministère n'a pas amélioré sa proposition initiale et en est resté à un doublement de la décharge de rentrée, soit un passage de 2 jours à 4 jours et à une décharge partielle de l'APC pour les écoles de moins de 4 classes.

Ces petites avancées ne sont qu'une première étape vers la reconnaissance du métier de directeur.

Groupe de travail sur l'organisation de l'école

Le ministère n'a pas répondu sur ce point, mais reconnaît que l'organisation de l'école est un sujet incontournable.

Pour le Sgen-CFDT, ce groupe de travail serait l'occasion de mettre sur la table toutes les difficultés et d'aborder la question du temps qui reste le point sur lequel les réponses sont restées très insuffisantes.

L'avis du Sgen-CFDT

Pour le Sgen-CFDT, ces discussions ne sont qu'une étape. Le ministère en reste à des propositions de court terme. Celles-ci ne règlent rien sur le fond. Pour le Sgen-CFDT, il faut aller plus loin. Il faut redonner à l'école une autorité et une reconnaissance de son rôle d'interlocuteur légitime en la dotant d'un statut juridique par la création d'établissements du 1^{er} degré.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT exige :

- La mise en place d'un groupe de travail sur l'organisation de l'école afin de pouvoir apporter une réponse durable sur la question du temps, de la rémunération et du pilotage des écoles. Ce groupe devra s'accompagner d'expérimentations diverses et multiples dans le cadre d'un protocole national.
- Des emplois pérennes pour l'aide à la direction d'école, éducative et administrative.
- Une formation initiale et continue en lien avec les ESPE prenant en compte la réalité des missions qu'assurent aujourd'hui les directeurs.